

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 17 novembre 2008**

CG 08/5<sup>ème</sup>/III-03

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

---

Nous avons, le lundi 6 octobre dernier, inauguré le nouveau restaurant du site universitaire de Tarn et Garonne, en présence de nos partenaires et co-financeurs que sont l'Etat, la Région et la Ville de Montauban.

Cet ouvrage, d'un montant initial de 2 652 613 € (1/3 Etat, 1/3 Région, 1/6 Département, 1/6 Mairie) a coûté 2 887 145 € TTC, dans la mesure où le Conseil Général, maître d'ouvrage du projet et propriétaire du site, a souhaité traiter l'aménagement extérieur de ce bâtiment :

- zone de livraison,
- parking,
- clôture riveraine.

Dans le même esprit, comme je vous en informai lors de la DM1, le Département a pris à sa charge d'importants travaux de chaufferie, dans le cadre d'une chaufferie centrale évolutive au gaz, dont le nouveau restaurant est équipé et qui, à terme, alimentera l'ensemble du site.

A ce jour, la vieille chaudière de l'IUFM, qui a cessé de fonctionner en avril dernier, vient d'être remplacée et reliée au nouveau réseau pour un coût de 165 000 €HT.

Il conviendra, le moment venu, d'y raccorder le bâtiment administratif puis le bâtiment « Arts Appliqués » que nous allons mettre en chantier prochainement.

A cet effet, j'ai de nouveau sollicité la ville de Montauban pour aboutir à la signature de la convention financière du bâtiment « Arts Appliqués ».

Comme pour le restaurant, ce bâtiment a été prévu dans le cadre du précédent contrat de plan, selon une clé de financement identique (1/3 Etat, 1/3 Région, 1/6 Département, 1/6 Mairie).

L'Assemblée Départementale a approuvé l'avant-projet sommaire lors du dernier budget primitif et je vous ai présenté, lors de notre dernière DM1, le coût actualisé de cette réalisation estimée à 2 600 000 €HT pour les seuls travaux.

Le programme correspondant ne sera lancé que lorsque la Ville de Montauban m'aura retourné, signée, la convention financière. Il me semblerait opportun que ces travaux démarrent courant 2009 afin de pouvoir livrer le bâtiment en 2010. En effet, l'encadrement de l'I.U.P. « Arts Appliqués » attend impatiemment cette réalisation pour développer cette filière sur un site qui accueille et pérennise des formations avec des effectifs répartis comme suit :

**Université Toulouse I Sciences Sociales : 288**

• Droit	<b>189</b>
1 <sup>ère</sup> année de licence.....	123
2 <sup>ème</sup> année de licence.....	66
• AES	<b>54</b>
1 <sup>ère</sup> année de licence.....	37
2 <sup>ème</sup> année de licence.....	17
• Licence professionnelle Acheteur Industriel.....	<b>45</b>

**Université Toulouse II Le Mirail dont : 414**

• Département Archives et Médiathèque.....	<b>145</b>
3 <sup>ème</sup> année de Licence.....	59
Licence Professionnelle Edition.....	13
Master 1 IUP.....	15
Master 2 Edition.....	12
Master 2 Archives et Image .....	18
Master 2 Ingénierie de l'Édition.....	13
Diplôme Universitaire « Médiathèque et Technologies ».....	15
• I.U.P.Arts Appliqués.....	<b>102</b>
3 <sup>ème</sup> année de Licence.....	37
Master 1 .....	34
Master 2 .....	31
• Institut Universitaire de Formation des Maîtres.....	<b>167</b>
Préparation concours Professeur des Ecoles. ....	58
Préparation concours Professeur des Ecoles(redoublants).....	13

Professeurs des Ecoles stagiaires..... 35

Professeurs de Lettres modernes et classiques stagiaires.....	56
Professeurs de Musique stagiaires.....	5

auxquels se rajoute une centaine de stagiaires en formation continue.

Effectif total..... **802**

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre accord sur les orientations de ce rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### ***Restaurant du site universitaire de Tarn-et-Garonne***

- Prend acte de la réception de l'ouvrage, le 6 octobre 2008, en présence des partenaires et cofinanceurs que sont l'Etat, la Région et la Ville de Montauban ;

### ***Bâtiment « Arts Appliqués »***

- Rappelle que ce bâtiment a été prévu dans le cadre du précédent contrat de plan selon une clé de financement identique (1/3 Etat, 1/3 Région, 1/6 Département, 1/6 Mairie), pour un coût estimé à 2 600 000 €HT ;
- Décide que le programme de travaux de ce bâtiment ne sera lancé que lorsque la ville de Montauban aura signé la convention financière sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,